RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance · Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-42

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 27 OCT. 2026

Date de transmission : 27 OCT. 2026

Date de réception rectorat : 27 OCT. 2026

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LA MOTION RELATIVE AUX MOBILISATIONS ÉTUDIANTES ET UNIVERSITAIRES

VU *le code de l'éducation ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32, en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *la proposition de motion présentée, discutée et adoptée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 16 octobre 2026, annexée à la présente délibération ;*

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve la motion relative aux mobilisations étudiantes et universitaires, telle que reproduite en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 16 octobre 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

Nombre de membres constituant le conseil : 33 **Nombre de membres en exercice : 33** **Quorum : 17** Membres présents : 20 Membres représentés : 11 **Total des membres présents et représentés : 31**	**DÉCOMPTE DES VOIX** Votants : 31 **Votes exprimés : 31** **Pour : 31** Contre : 0 Abstention : 0

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Proposition de motion du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne - 16 octobre 2026

Pour un enseignement supérieur public à la hauteur des aspirations de la jeunesse.

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réuni le 16 octobre 2026, prend acte de l'ampleur des mobilisations étudiantes et universitaires qui traversent actuellement notre pays et, en particulier, notre université.

Il considère que ces mobilisations expriment des préoccupations légitimes concernant les conditions d'études, les perspectives d'avenir de la jeunesse et les moyens accordés au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le conseil d'administration rappelle que les universités jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, l'émancipation individuelle, la production des connaissances et le développement des territoires.

Il souligne que l'accomplissement de ces missions suppose un financement public pérenne, garant de conditions de travail et d'études satisfaisantes, et permettant une véritable autonomie scientifique et pédagogique.

Il appelle les pouvoirs publics à engager un dialogue approfondi avec l'ensemble de la communauté universitaire et à garantir les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le conseil d'administration réaffirme enfin son attachement à la liberté d'expression, au droit de mobilisation et au respect du pluralisme, dans un cadre garantissant la sécurité des personnes et l'accomplissement des missions universitaires.